

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 3 février 2025 fixant le programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée

NOR : MENE2503064A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 121-1, L. 312-16 et D. 311-5 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 29 janvier 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée - est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2025-2026.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'enseignement scolaire,*
C. PASCAL

Nota. – Le présent arrêté et son annexe seront consultables au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 6 février 2025, sur le site <https://www.education.gouv.fr>